



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes. Elle est disponible sur le site internet de communauté.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 10 avril 2019 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la communauté aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 Mars 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants afin d'améliorer la marge d'autofinancement ;
- de limiter les investissements sur le budget général ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Le budget principal retrace les recettes et dépenses relevant des actions intercommunales.

Un budget annexe « Régie des déchets » retrace l'activité du service industriel et commercial de collecte et traitement des déchets, il est financé par la redevance incitative ordures ménagères.

Un budget annexe « plateforme de transit des produits de la mer » retrace l'activité de locations d'un immeuble à destination des transporteurs de produits conchyliques.

Quatre budgets « zones d'activités économiques » comptabilisent l'aménagement de terrains pour l'installation d'entreprises.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et le développement du territoire.

La communauté de communes est composée de 6 communes :

	POPULATION TOTALE	POPULATION MUNICIPALE
BOURCEFRANC LE CHAPUS	3 562	3 447
MARENNES-HIERS-BROUAGE	6 403	6 273
SAINT-JUST LUZAC	2 016	1 981
LE GUA	2 153	2 092
NIEULLE SUR SEUDRE	1 264	1 236
SAINT SORNIN	377	374
	15 775	15 403

La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Pour la communauté :

Les recettes de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement inscrites en 2019 représentent 4 772 655,85 euros, dont 3 162 595,00 euros de recettes réelles (hors fiscalité reversées et résultat reporté).

Les recettes de fonctionnement sont stables par rapport à l'année 2018 :

Evolution du montant de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014 :

ANNEE	DGF	Pop DGF	Montant	CIF	CIF catégorie	
2014	53,42	16 907	903 172	0,3522	0,3518	
2015	47,90	16 990	813 821	0,3528	0,3544	-89 351
2016	41,61	17 135	712 987	0,3362	0,3556	-100 834
2017	37,60	17 267	649 411	0,3284	0,3566	-63 576
2018		17 267	615 704	0,3429	0,3668	-33 707
2019		17 267	610 343	0,3429	0,3668	-5 361

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts
- Les dotations versées par l'Etat
- Les subventions et participations

ELEMENTS RETENUS POUR LA CONCEPTION DU BUDGET

	Recettes notifiées en 2018	Recettes perçues en 2018	Recettes notifiées en 2019	Ecart 2018/2019
CFE	521 235,00	522 441,00	511 335,00	-9 900
CVAE	362 387,00	362 387,00	397 257,00	34 870
Taxe Habitation	1 576 823,00	1 587 467,00	1 640 402,00	63 579
Taxe Foncière Non Bati	30 759,00	30 731,00	32 930,00	2 171
IFER	52 844,00	53 928,00	54 629,00	1 785
Produit additionnel TFNB	18 562,00	18 580,00	22 632,00	4 070
TASCOM	205 129,00	208 084,00	208 084,00	2 955
Fiscalité	2 767 739,00	2 783 618,00	2 867 269,00	99 530
Compensations	169 631,00	169 631,00	212 675,00	43 044
Total fiscalité	2 937 370,00	2 953 249,00	3 079 944,00	142 574
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	-654 809,00	-654 809,00	-654 809,00	00
Attribution compensations reversées aux communes	-557 618,00	-557 618,00	-533 122,00	24 496
TAXE GEMAPI	132 000,00	132 188,00	0,00	-132 000
Fiscalité nette	1 856 943,00	1 873 010,00	1 892 013,00	35 070
<i>Dotation Intercommunalité</i>	<i>384 141,00</i>	<i>384 141,00</i>	<i>384 141,00</i>	00
<i>Dotation de compensation</i>	<i>231 563,00</i>	<i>231 563,00</i>	<i>231 563,00</i>	00
<i>FPIC</i>	<i>154 340,00</i>	<i>154 340,00</i>	<i>154 340,00</i>	00
Fiscalité + DGF	2 626 987,00	2 643 054,00	2 662 057,00	35 070

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées notamment les études, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 4 772 655,85 euros, dont 3 125 446,00 euros de dépenses réelles (hors reversement de fiscalité).

Les salaires représentent 30,85 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer les projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	584 400,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	113 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	121 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	343 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	964 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	888 100,00
014 - Atténuations de produits	1 223 210,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 538 746,00
66 - Charges financières	34 999,85
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00
Total dépenses réelles	4 348 655,85
Total dépenses d'ordre	424 000,00
Total dépenses de fonctionnement	4 772 655,85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	77 000,00
73 - Impôts et taxes	3 435 244,00
74 - Dotations, subventions et participations	841 630,00
76 - Produits financiers	500,00
77 - Produits exceptionnels	1 431,00
013 - Atténuations de charges	30 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	386 850,85
Total recettes réelles	4 772 655,85
Total recettes de fonctionnement	4 772 655,85

La fiscalité

Les taux votés en 2019 sont les suivants :

- le taux de la cotisation foncière économique à **24,75 %**
- le taux de la taxe d'habitation à **8,12%**
- le taux de taxe foncière bâti à **0,00%**
- le taux de taxe foncière non bâti à **4,58%**

Ils sont inchangés par rapport à 2018.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 425 135,00 euros.

Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à :

- Dotation d'intercommunalité : 384 097,00
- Dotation de compensation : 226 246,00
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : 154 340,00

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 151 000 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2019		
	Propositions	Reports	Total
13 - Subventions d'investissement reçues	-14 000,00	14 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	130 000,00		130 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	116 000,00	14 000,00	130 000,00
33 - Travaux Itinéraires cyclables - Marennes	31 000,00		31 000,00
40 - Matériel administratif	10 000,00		10 000,00
43 - Fonds de concours		165 000,00	165 000,00
47 - Participation PIG		80 000,00	80 000,00
51 - Etudes Local Jeunes Marennes		250 000,00	250 000,00
61 - Frais d'étude PAPI	40 000,00		40 000,00
62 - Frais d'études Aires Camping-cars	-18 000,00	40 000,00	22 000,00
63 - Etudes requalif ZAE Grossines/Feusse	5 000,00	28 000,00	33 000,00
64 - Requalification Fief de Feusse	150 000,00		150 000,00
65 - Réhabilitation Moulin des Loges	240 000,00		240 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	458 000,00	563 000,00	1 021 000,00
Total dépenses d'investissement	574 000,00	577 000,00	1 151 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	141 107,07		141 107,07
10 - Dotations, fonds divers et réserves	156 192,93	58 000,00	214 192,93
27 - Autres immobilisations financières		185 000,00	185 000,00
Total recettes réelles hors opérations	297 300,00	243 000,00	540 300,00
51 - Etudes Local Jeunes Marennes		186 700,00	186 700,00
Total recettes opérations d'invest.		186 700,00	186 700,00
Total recettes d'ordre	424 000,00		424 000,00
Total recettes d'investissement	721 300,00	429 700,00	1 151 000,00

Les données synthétiques et budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REGIE	PLATEFORME	ZAE	ZAE	ZAE	ZAE	Total
	PRINCIPAL	DECHETS	TRANSIT	FEUSSE	RIVEAU	JUSTICES	PUIT DOUX	
011 - Charges à caractère général	584 400,00	1 004 000,00	66 500,00	71 718,10	94 576,70	450 000,00	1 000,00	2 272 194,80
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	113 500,00	128 000,00	28 500,00	0,00	94 576,70	450 000,00	1 000,00	815 576,70
61 - SERVICES EXTERIEURS	121 200,00	225 000,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	343 000,00	647 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 700,00	4 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	964 300,00	613 100,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587 400,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 200,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	888 100,00	605 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 700,00
014 - Atténuations de produits	1 223 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223 210,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 538 746,00	560 000,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 098 846,00
66 - Charges financières	34 999,85	16 100,00		0,00	0,00	43 000,00	0,00	94 099,85
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
022 - Dépenses imprévues	114 459,13	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 459,13
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	136 710,74	558 314,74	4 689,90	699 715,38
Total dépenses réelles	4 348 655,85	2 268 200,00	76 600,00	71 718,10	231 287,44	1 051 314,74	5 689,90	8 053 466,03
Total dépenses d'ordre	424 000,00	240 000,00	110 028,96	194 421,13	263 312,56	1 352 805,00	162 006,40	2 746 574,05
Total dépenses de fonctionnement	4 772 655,85	2 508 200,00	186 628,96	266 139,23	494 600,00	2 404 119,74	167 696,30	10 800 040,08
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	77 000,00	1 800 000,00	79 000,00	0,00	340 600,00	440 000,00		2 736 600,00
73 - Impôts et taxes	3 435 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 435 244,00
74 - Dotations, subventions et participations	841 630,00	0,00	0,00		154 000,00	0,00	0,00	995 630,00
76 - Produits financiers	500,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 035,00	304 535,00
77 - Produits exceptionnels	1 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 431,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
013 - Atténuations de charges	30 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	386 850,85	346 580,00	62 628,96	266 139,23	179 635,84		0,00	1 241 834,88
Total recettes réelles	4 772 655,85	2 500 080,00	141 628,96	266 139,23	494 600,00	440 000,00	4 035,00	8 619 139,04
Total recettes d'ordre	0,00	8 120,00	45 000,00			1 964 119,74	163 661,30	2 180 901,04
Total recettes de fonctionnement	4 772 655,85	2 508 200,00	186 628,96	266 139,23	494 600,00	2 404 119,74	167 696,30	10 800 040,08

Niveau d'épargne

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL
011 - Charges à caractère général	584 400,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	113 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	121 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	343 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	964 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	888 100,00
014 - Atténuations de produits	1 223 210,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 538 746,00
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,00
Total dépenses réelles	4 313 656,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	77 000,00
73 - Impôts et taxes	3 435 244,00
74 - Dotations, subventions et participations	841 630,00
76 - Produits financiers	500,00
77 - Produits exceptionnels	1 431,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00
013 - Atténuations de charges	30 000,00
Total recettes réelles	4 385 805,00
Epargne de Gestion	72 149,00
Intérêt de la dette	34 999,85
Epargne Brute	37 149,15
Capital remboursé	133 600,00
Epargne nette	-96 450,85
Excédent reporté	386 850,85
Epargne nette après reprise du résultat	290 400,00

Principaux ratios

Ratios 2019- Budget Primitif	Ratio BP 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	273,45
Produit des impositions directes / population	153,73
Recettes réelles de fonctionnement / population	275,67
Dépenses d'équipement brut / population	64,72
Encours de la dette / population	66,47
DGF/ population	38,69
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,35%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	104,73%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,48%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	24,11%

Dette

Niveau d'endettement en 2019 :

Capital restant dû au 1/1/2019	1 048 602 €
Capital à rembourser en 2019	130 000 €
Emprunts mobilisés en 2019	0 €
Capital restant dû au 31/12/2019	918 602 €

Capacité de désendettement :

Capital restant dû au 1/1/2019	1 018 602 €
Épargne brute	37 149 €
Capacité de désendettement	27

Ce ratio exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement est un indicateur qui se calcule en principe à partir des données du compte administratif.

Etat du personnel**AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – BUDGET PRINCIPAL****AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES**

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Personnel temps non complet
Filière administrative		13	9	1
Filière technique		5	5	1
Filière culturelle		1	0	
Total		18	13	

AGENTS NON TITULAIRES

Emplois pourvus	Catégorie	Effectif	Secteur	Contrat
Chargé de mission	A	1	Zones humides	Art 3 – Alinéa 5
Chargé de mission	A	1	Animateur DOCOB	Art 3 – Alinéa 5
Total		2		

AGENTS DE LA REGIE DES DECHETS – BUDGET ANNEXE**SALARIES DE DROIT PRIVE**

Emplois pourvus	Effectif	Secteur	Contrat
Equipiers de collecte / chauffeurs	6	Déchets	CDI
Equipiers de collecte	1	Déchets	CDI
Agent exploitation déchèterie	2	Déchets	CDI
Gestionnaire redevance incitative	1	Déchets	CDI
Responsable régie des déchets	1	Déchets	CDI
Animateur prévention déchets	1	Déchets	CDD
Ambassadeur redevance incitative	1	Déchets	CDI
Agent accueil	1	Déchets	CDI
Total	14		

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Personnel – temps non complet
Filière administrative		2	1	
Filière technique		2	2	
Total		4	3	